

MAIRIE
DE
LA SALVETAT-PEYRALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 août 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Date de convocation : 14 août 2025

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Paul MARTY, Joselyne EVANNO, Pierre MAUREL, Marie-Anne BALLIEU, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pascal WILLEMS, Thierry VERGNES, Marie-Christine ANGEVIN

Absents : Francine MAIA, Jérôme JASON, Caroline MERIOT,

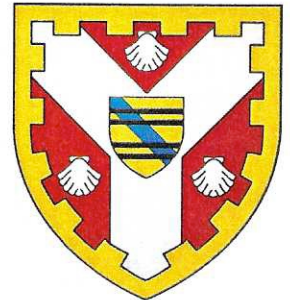
Procurations : Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN, Francine MAIA à Nathalie PRADELS

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Objet : CHOIX DU BLASON DU VILLAGE
N° d'ordre : 2025/045

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune se trouve devant un choix concernant le blason du village. Il expose que sur plusieurs pages de Wikipedia, y compris la page relative à La Salvetat-Peyralès, on trouve un blason fantaisiste ci-contre qui présente plusieurs défauts :

- il comporte des coquilles St Jacques alors que notre village n'est pas jacquaire,
- il comporte des créneaux alors qu'il n'y a jamais eu de château fort
- le reste n'a aucune base historique.



D'après les experts consultés, il aurait été créé de toutes pièces en 1954 par une association avec site web (La Banque du Blason) qui n'existent plus, ni l'une ni l'autre, sur des bases héraldiques que personne ne connaît.

L'autre blason, issu du Cercle Généalogique du Rouergue, est le blason historique de La Salvetat-Peyralès, enregistré en 1709 à l'Armorial Général de France par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi : d'or à une bande d'azur et 2 jumelles de sable brochant sur le tout. Il ajoute que les experts du Projet : Blasons de Wikipedia France sont d'avis de remplacer le blason fantaisiste par le blason historique, en gardant le fantaisiste en archive pour le bien de l'encyclopédie.



APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE

- L'utilisation officielle du blason historique de la Salvetat-Peyralès
- La transmission de cette décision à l'association du patrimoine de la Salvetat-Peyralès qui se chargera d'informer les plateformes numériques telles que Wikipedia

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à La Salvetat-Peyralès, le 25 août 2025
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 01/09/2025. La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou de notification, devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 à 31068 Toulouse Cédex 7. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien : <http://www.telerecours.fr>

